

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Grant Thornton
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €
Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de
2 271 184 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris,
Ile-de-France et membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

PARROT

SOCIETE ANONYME

**174, QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la société PARROT,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **PARROT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINT CLE DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

DEPRECIATION DES STOCKS	
Point clé de l’audit	Réponses apportées
<p>Les stocks de produits finis figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 12,2 M€ et un montant net de 7,2 M€.</p> <p>Comme indiqué dans la note 3 des « Règles et Méthodes comptables » de l’annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le groupe Parrot détient des stocks de produits finis et des stocks de composants.</p> <p>Les produits en fin de vie sont intégralement dépréciés. Les produits en état de vente font quant à eux l’objet d’une dépréciation basée sur l’écoulement des ventes futures.</p> <p>Les anciens composants en <i>legacy</i>, associés à des produits qui ne sont plus fabriqués sont entièrement dépréciés. Les composants utilisés pour la production des produits en état de vente font quant à eux l’objet d’une dépréciation basée sur les prévisions de production future. Une erreur dans l’appréciation de la capacité à écouler les produits fabriqués par Parrot conduirait à une erreur dans l’évaluation des provisions pour dépréciation des stocks.</p> <p>Nous avons donc considéré ce sujet comme un point clé de l’audit car l’appréciation par l’entreprise de la réussite commerciale de ses produits pour la période subséquente évoqués ci-dessus et les éventuelles provisions pour dépréciation qui en découlent sont par nature dépendants d’hypothèses, estimations ou appréciations du groupe concernant la capacité d’écouler son stock.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la provision ramenant le stock à la valeur nette de réalisation.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pris connaissance des procédures mises en place au sein de votre groupe pour identifier les articles dont la valeur de réalisation serait inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ; • pris connaissance des procédures et des contrôles mis en place pour identifier les articles détériorés ou présentant des dysfonctionnements, les produits en fin de vie et les composants legacy associés à ces produits ; • analysé les perspectives d’écoulement estimées par la Direction au regard des réalisations historiques et du budget afin d’apprécier la cohérence des montants de dépréciation qui en découlent ; • apprécié le caractère approprié des informations présentées dans l’annexe aux comptes consolidés.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d’administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Parrot par votre assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet BM&A et du 5 juin 2024 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, le cabinet BM&A était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la deuxième année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A



Céline Claro
Associée

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



Solange Aïache
Associée

1. États financiers consolidés du Groupe Parrot

1.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note n°	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	6	79 776	78 054
Coût des ventes		(19 657)	(20 184)
Marge brute		60 119	57 869
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>		75,4%	74,1%
Frais de recherche et de développement		(44 817)	(39 674)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		-56,2%	-50,8%
Frais commerciaux & marketing		(11 724)	(10 390)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		-14,7%	-13,3%
Frais généraux		(11 541)	(10 820)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		-14,5%	-13,9%
Frais de production et de qualité		(4 693)	(4 968)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		-5,9%	-6,4%
Résultat opérationnel courant		(12 657)	(7 982)
<i>Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires</i>		-15,9%	-10,2%
Autres produits et charges opérationnels	8	42	689
Résultat opérationnel		(12 615)	(7 294)
<i>Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires</i>		-15,8%	-9,3%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	219	12
Coût de l'endettement financier brut	9	(436)	(935)
Coût de l'endettement financier net	9	(217)	(923)
Autres produits et charges financiers	9	(1 537)	400
Résultat financier		(1 754)	(523)
Quote-part du résultat dans les entreprises MEE	17	(219)	(668)
Impôt	10	(387)	(912)
Résultat Net		(14 975)	(9 397)
Part du Groupe		(14 503)	(9 235)
<i>Résultat Net - part du groupe en % du chiffre d'affaires</i>		-18,2%	-11,8%
Participations ne donnant pas le contrôle		(472)	(163)
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</i>		30 940 345	30 703 409
Résultat net de base par actions (en euros)	27	-0,47	-0,30
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</i>		30 940 345	30 703 409
Résultat net dilué par actions (en euros)	27	-0,47	-0,30

1.2. État du résultat global

en milliers d'euros	Note n°	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de la période		(14 975)	(9 397)
Réévaluation à la juste valeur des titres non consolidés	16	(5 702)	-
Écarts de conversion		(1 187)	536
Variation des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel		1 035	(344)
Impact de la fiscalité différée		(0)	-
Autres éléments du résultat global		(5 854)	192
- non recyclables ultérieurement en Résultat Net	16	(4 668)	(344)
- recyclables ultérieurement en Résultat Net		(1 187)	536
Résultat global de la période		(20 830)	(9 205)
Part du Groupe		(20 399)	(9 013)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(431)	(192)

2. État de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants		15 763	22 248
Écarts d'acquisition	11	4 577	4 577
Autres immobilisations incorporelles	12	560	369
Immobilisations corporelles	14	2 855	2 568
Droit d'utilisation	15	6 794	8 006
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17	-	64
Actifs financiers	16	978	6 664
Impôts différés actifs	19	(0)	1
Autres actifs non courants	18	-	1
Actifs courants		51 747	63 162
Stocks	20	7 221	10 501
Créances clients	21	5 605	4 906
Créances d'impôts	23	6 210	4 074
Créances diverses	22	9 730	10 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	22 980	33 604
Total Actif		67 510	85 410

Capitaux propres et passif (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		30 521	49 745
Capital social	25	4 716	4 680
Primes d'émission et d'apport		331 578	331 614
Réserves hors résultat de la période		(302 434)	(289 974)
Résultat de la période - part du groupe		(14 503)	(9 234)
Écarts de conversion		8 797	9 861
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot S.A.		28 153	46 946
Intérêts ne conférant pas le contrôle	28	2 368	2 798
Passifs non courants		11 660	13 609
Dettes financières non courantes	26	475	505
Dettes de loyers non courantes	15	4 443	5 909
Provisions pour retraites et engagements assimilés	29	1 654	2 401
Impôts différés passifs	19	0	0
Autres provisions non courantes	30	55	120
Autres dettes non courantes	32	5 033	4 673
Passifs courants		25 328	22 056
Dettes de loyers courantes	15	2 609	2 319
Provisions courantes	31	1 516	1 170
Dettes fournisseurs	32	7 554	7 523
Dettes d'impôt courant	32	79	171
Autres dettes courantes	32	13 570	10 873
Total Capitaux Propres et Passif		67 510	85 410

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note n°	31/12/2025	31/12/2024
Flux opérationnel			
Résultat de la période		(14 975)	(9 397)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	17	219	668
Amortissements et dépréciations		4 836	1 877
Plus et moins-values de cessions		(431)	856
Plus-value liée à la réévaluation d'Outflir	35	-	(1 028)
Charges d'impôts	10	387	912
Coût des paiements fondés sur des actions		730	71
Autres éléments Non cash		3	-
Coût de l'endettement financier net	9	217	923
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt		(9 014)	(5 118)
Variation du besoin en fonds de roulement	35	1 811	12 107
Impôt payé		(387)	(260)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	24-1	(7 591)	6 729
Flux d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12&14	(2 122)	(2 249)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	35	-	1 367
Acquisitions d'actifs financiers		(190)	(147)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		277	18
Cessions d'actifs financiers		144	609
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement (B)	24-1	(1 892)	(402)
Flux de financement			
Apports en fonds propres		0	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 533	2 500
Intérêts financiers nets versés		(222)	(918)
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)		(2 712)	(2 666)
Trésorerie utilisée par les opérations de financement (C)	24-1	(402)	(1 084)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)		(9 885)	5 244
Incidence de la variation des cours des devises		(739)	298
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		33 604	28 063
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	24-2	22 980	33 604

Les notes annexes font parties intégrantes des États financiers consolidés.

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserves de conversion	Réserves consolidées Groupe	Total des capitaux propres	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Situation à fin décembre 2023	4 662	331 632	9 278	(290 878)	54 695	474	55 168
Résultat net de la période	-	-	-	(9 235)	(9 235)	(163)	(9 397)
Autres éléments du résultat global	-	-	542	(321)	221	(29)	192
Résultat global	-	-	542	(9 555)	(9 013)	(192)	(9 205)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	852	852	-	852
Désactualisation dette financière Pix4D	-	-	-	418	418	-	418
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	2 516	2 516
Autres éléments	18	(18)	41	(46)	(5)	-	(5)
Situation à fin décembre 2024	4 680	331 614	9 861	(299 208)	46 946	2 798	49 745
Résultat net de la période	-	-	-	(14 503)	(14 503)	(472)	(14 975)
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 181)	(4 715)	(5 896)	42	(5 854)
Résultat global	-	-	(1 181)	(19 218)	(20 399)	(431)	(20 830)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	730	730	-	730
Désactualisation dette financière Pix4D	-	-	-	880	880	-	880
Autres éléments	36	(36)	117	(121)	(3)	-	(3)
Situation à fin décembre 2025	4 716	331 578	8 797	(316 938)	28 153	2 368	30 521

5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1. Note 1 – Présentation générale

Parrot S.A. est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration dont les titres sont admis à la négociation sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris.

Siège social : le siège social est situé au 174 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

Principales activités : Parrot conçoit, développe et commercialise une offre complémentaire d'équipements micro-drones et de logiciels d'analyses d'images (photogrammétrie) dédiés aux entreprises, grands groupes et organisations gouvernementales.

Immatriculation : la Société, constituée en France, a été immatriculée le 28 février 1994 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années expirant le 28 février 2093.

Société mère : Parrot S.A. est l'ultime société mère du Groupe.

Changement de nom : aucun changement de nom ou d'élément d'identification de l'entité déclarante n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

Principes généraux : les états financiers consolidés IFRS sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés présentent les opérations de la société Parrot S.A. et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe ». (cf. « Note 3 – Règles et Méthodes comptables »).

Durée de l'exercice : l'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Devise : les états financiers consolidés IFRS sont présentés en euros (€). Sauf indications contraires, les données financières sont en milliers d'euros (k€), arrondies au millier d'euros le plus proche.

Approbation des états financiers : les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale du 3 juin 2026.

5.2. Note 2 – Évènements significatifs de la période

Les événements ci-dessous ont eu un impact sur la présentation des comptes de l'exercice. Leurs impacts comptables sont détaillés dans les notes afférentes (Note 4 : Périmètre de consolidation, Note 8 : Autres produits et charges opérationnels).

Cession de la participation dans Iconem

Le 11 juillet 2025, l'assemblée générale extraordinaire d'Iconem a décidé de procéder à une réduction du capital social par apurement d'une partie des pertes, à hauteur d'un montant de 54 550 euros, par voie d'annulation des 54 550 actions de la société, pour les ramener de 54 550 euros à 0 euros. À l'issue de cette opération Parrot n'est plus actionnaire d'Iconem.

En dehors de ces événements, le Groupe n'a pas identifié d'autres événements significatifs ayant eu un impact matériel sur les comptes de l'exercice.

5.3. Note 3 – Règles et Méthodes comptables

Note 3.1 - Cadre général des principes comptables

Base de préparation

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

*Normes et amendements appliqués / non encore appliqués***Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2025**

Les normes et amendements suivants, adoptés par l'Union européenne et applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, ont été appliqués par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 21 - Absence de convertibilité

Ces amendements précisent les modalités de détermination du taux de change lorsqu'une monnaie n'est pas librement convertible ainsi que les informations à fournir dans ce contexte.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

Normes, amendements et interprétations publiés, mais non encore applicables

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	Oui
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	Oui
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels »	01/01/2026	Oui
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	Non
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	Non

Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

À ce stade, aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers consolidés du Groupe, à l'exception de la norme IFRS 18 qui pourrait entraîner des évolutions dans la présentation de l'état du résultat ainsi que dans les informations à fournir en annexe.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de clôture. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement la reconnaissance d'impôts différés actifs résultant notamment de pertes fiscales reportables (Note 19 - Impôts différés), l'évaluation des paiements fondés sur des actions (« Paiements fondés sur des actions » et « Plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites »), les dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires (Note 32 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes), les provisions pour retours commerciaux et garantie (Note 32 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes), les dépréciations de stocks (Note 20 - Stocks) et les provisions courantes et non courantes (« Provisions »), les provisions pour indemnités de départ à la retraite (« Avantages du personnel » et Note 29 - Provisions pour retraites et engagements assimilés), ainsi que les durées de contrat de location et les taux d'actualisation qui déterminent la valeur de la dette de loyer (« Locations »).

Continuité d'exploitation

Compte tenu des projections des flux de trésorerie futurs du Groupe sur la base des opérations courantes et prenant en compte une période de douze mois à partir de la date de clôture, au 31 décembre 2025, Parrot dispose de la trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation.

Note 3.2 - Politiques comptables par thèmes

3.2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Parrot S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Parrot S.A. détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la Société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si Parrot S.A. détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2024 et 2025, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles Parrot exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

3.2.2. Méthodes de conversion

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges à moins qu'elles ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : elles sont dans ce cas inscrites en capitaux propres dans les écarts de conversion.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

États financiers libellés en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en « réserves de conversion ».

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2025	31/12/2024	Taux moyen	31/12/2025	31/12/2024
Dollar australien	0,569	0,596	Dollar australien	0,571	0,610
Franc suisse	1,074	1,062	Franc suisse	1,067	1,050
Yuan	0,122	0,132	Yuan	0,123	0,128
Euro	1,000	1,000	Euro	1,000	1,000
Livre Sterling	1,146	1,206	Livre Sterling	1,167	1,181
Dollar de Hong Kong	0,109	0,124	Dollar de Hong Kong	0,114	0,118
Yen	0,005	0,006	Yen	0,006	0,006
Won	0,001	0,001	Won	0,001	0,001
Leu Roumain	0,196	0,201	Leu Roumain	0,198	0,201
Dollar US	0,851	0,963	Dollar US	0,885	0,924

3.2.3. Compte de résultat

Présentation par fonctions

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction faisant ressortir les éléments suivants : le coût des ventes (charges directement rattachées aux produits vendus), les frais de recherche et développement (l'entreprise n'immobilise pas les frais de recherche et développement), les frais commerciaux, les frais généraux et les frais de production et qualité (coûts de fonctionnement des départements dédiés à la gestion des approvisionnements et de la qualité qui incluent essentiellement les salaires des effectifs concernés). Les frais de fonctionnement des locaux (loyers, électricité...) sont quant à eux répartis au prorata des effectifs aux principaux départements (R&D, frais de production & qualité...).

Charges opérationnelles / Résultat opérationnel Courant

L'ensemble de ces quatre postes représente avec le coût des ventes, les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat opérationnel courant, principal indicateur de performance de l'activité du Groupe.

Afin de fournir une information plus complète, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 7 « Charges opérationnelles par nature » de la présente annexe.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments liés aux opérations de l'entreprise, mais présentant un caractère inhabituel ou non récurrent.

Le cas échéant ces éléments résultent d'évènements majeurs ou atypiques qui ne reflètent pas la performance opérationnelle courante de la Société.

Résultat net : structure (coût de l'endettement / change / impôt)

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net, qui comprend les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt liée à la dette de loyer constatée par l'application de la norme IFRS 16, diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- Les autres produits et charges financiers, qui comprennent les gains et les pertes de change,
- La charge d'impôt courant et différé.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, l'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **Résultat de base par action** : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- **Résultat dilué par action** : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites (cf. Note 25.2 – « Plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites »).

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques lorsque le résultat net du Groupe est négatif.

Chiffre d'affaires

Activité micro-drones

Pour son activité d'équipements micro-drones, l'entreprise s'appuie principalement sur un réseau de distributeurs pour déployer la commercialisation des produits dans de nombreux pays.

Les produits provenant de la vente de biens ou de services sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le contrôle du bien a été transféré à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente des produits aux distributeurs qui sont considérés des clients finaux au sens de la norme IFRS 15. Le transfert de contrôle est caractérisé par le fait que les distributeurs obtiennent le droit de diriger l'utilisation des biens et d'en obtenir les avantages économiques essentiels. Lors du transfert des biens aux distributeurs, Parrot ne peut plus rediriger les biens vendus vers un autre distributeur pour une vente à un autre client (distributeur ou clients finaux) ou d'autres transactions (opérations marketing, dons, tests, etc.).

Plus spécifiquement :

- Les distributeurs sont responsables de la relation commerciale et de la qualité des produits vendus vis-à-vis du client final. Il convient de noter que Parrot a des obligations vis-à-vis des distributeurs. Parrot garantit ainsi ses produits contre tous vices cachés et défaut de conformité. Ces obligations font l'objet, le cas échéant de provisions conformément à IAS 37,
- Les distributeurs sont responsables de l'écoulement des produits auprès des utilisateurs finaux par la définition, la mise en place et le financement d'actions marketing et la détermination d'une offre, dont le prix est une composante,
- Les distributeurs supportent les risques liés à la possession des stocks, comme les dommages matériels ou l'obsolescence,
- Les distributeurs gèrent le risque de non-paiement.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due, aux coûts encourus ou à encourir associés à la vente ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat.

Pour homogénéiser les stratégies commerciales parmi les distributeurs, et au sein des différents pays, Parrot recommande des niveaux de prix. Les distributeurs peuvent cependant déterminer des offres commerciales qui leur sont propres, ce qui inclut la composante prix.

Activité Photogrammétrie

Pix4D s'appuie sur trois canaux pour la commercialisation de ses produits, chacun contribuant de manière comparable : un réseau international de distributeurs, des plateformes en ligne détenues en propre et une activité de vente directe auprès de clients B2B.

Pour la plupart de ses produits logiciels, Pix4D comptabilise le chiffre d'affaires lorsque la licence est délivrée au client, qu'elle soit vendue pour une période définie ou indéfinie. Pour les services cloud et les abonnements SUP (Service & Upgrades), l'obligation de performance est délivrée sur une certaine période. Par conséquent, dans ces deux cas, le chiffre d'affaires est différé et reconnu au fil du temps, même si le client paie le service à l'avance. Lorsque la vente d'une licence inclut une assistance et des mises à jour pour une durée inférieure ou égale à un an, les coûts estimés pour fournir cette assistance et ces mises à jour futures sont provisionnés.

Les ventes de matériel (boîtier doté d'une antenne RTK qui se connecte aux appareils mobiles, notamment) sont comptabilisées lorsque les équipements sont livrés, conformément aux conditions contractuelles.

Locations

Principes généraux et exemptions

L'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 implique de constater des droits d'utilisation des contrats de location, principalement des baux immobiliers, à l'actif du bilan. Ces droits sont réévalués une fois par an afin d'actualiser l'actif intangible qui en découle.

Le Groupe Parrot applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'une dette au titre de l'obligation de paiement ;
- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats ayant une durée inférieure à douze mois ;
- Contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros.

Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitable) ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement ou de résiliation.

En l'absence de taux implicite facilement déterminable, le taux d'actualisation à retenir s'assimile au taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sous-jacent au contrat de location, et ce, dans un environnement économique similaire.

Le taux d'endettement marginal est le taux correspondant à la durée résiduelle des contrats.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- Et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être ré-estimée dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. À la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents correspondant à la durée du contrat de location.

Cas des contrats de nature immobilière

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats immobiliers afin de les analyser au regard des critères définissant une location selon la norme IFRS 16.

Sur la base des analyses, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les espaces loués dans plusieurs logements de travailleurs, les locations de bâtiments propres à l'activité commerciale et les locations de bâtiments de bureaux.

La durée de location correspond à la période non résiliable sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer des options de renouvellement ou de résiliation. Les loyers retenus pour le calcul sont pris en compte hors taxe foncière prise en charge par le preneur et hors TVA (y compris, le cas échéant, TVA non déductible).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est le taux marginal d'endettement à long terme tel que déterminé par le Groupe à la date de première application, soit 1,45% pour les contrats d'une maturité restante de moins de 5 ans, 1,55% pour les contrats d'une maturité restante de 6 ans et 1,65% pour ceux dont la maturité est supérieure à 6 ans. Ces taux ont été ré-estimés pour les cas de modifications de contrats, de nouveaux baux ou certains cas de ré-estimations de dettes de loyers. Les taux suivants ont été retenus au cours de l'exercice 2025 :

- 3,54% pour les filiales françaises (Parrot Drones S.A.S., Parrot S.A.) ;
- 4,28% pour les filiales américaines (Pix4D Inc)
- 4,15% pour la filiale coréenne (Parrot Korea) ;
- 1,50% pour la filiale espagnole (Pix4D Espagne) ;
- 0,50% pour la filiale japonaise (Pix4D Co).

Le taux d'endettement moyen pondéré est de 2,38%.

Cas des autres types d'actifs

Les autres actifs concernés correspondent à de l'équipement informatique.

S'agissant de contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

Coût de l'endettement financier net

Composition

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts – calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette de loyers constatée par l'application de la norme IFRS16, moins les intérêts à recevoir sur les placements et les produits provenant des autres dividendes.

Comptabilisation des produits d'intérêts

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôt sur le résultat

Impôt courant

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

CVAE / CIR

La CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en diminution des frais de recherche et développement.

Informations sectorielles

PDO / base de reporting interne

Conformément à IFRS 8, les informations sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel, Henri Seydoux, Président-directeur général du Groupe, pour décider de l'affectation des ressources et évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Secteurs opérationnels et réconciliation

Depuis 2022, notamment pour refléter l'évolution de ses activités, le Groupe présente deux secteurs opérationnels : l'activité micro-drones et l'activité photogrammétrie. Pour permettre une réconciliation des éléments présentés avec les comptes consolidés, la Société de tête, Parrot S.A., les activités annexes (dont Outflier) et les activités non stratégiques sont intégrées à la présentation (cf. Note 5 - Informations sectorielles).

Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe :

- Les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ;
- Le prix d'acquisition est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- Le prix d'acquisition augmenté de la juste valeur des intérêts minoritaires et la juste valeur des actifs nets acquis (méthode dite du « goodwill » complet) ;
- Le prix d'acquisition du regroupement et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode dite du « goodwill » partiel).

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Le Groupe a opté pour la méthode dite du « goodwill » partiel.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Amortissement & Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles »).

S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de l'écart d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer qu'elle remplit simultanément, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement, la volonté d'achever l'immobilisation incorporelle, la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle, la capacité à générer des avantages économiques futurs, la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Depuis 2017, Parrot comptabilise les dépenses de développement en charges, les critères pour capitaliser n'étant pas réunis.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Dépenses ultérieures vs entretien

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Amortissements : méthode, durées, revue

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements et installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 ans
- Matériel bureautique et informatique : 2 à 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Cessions : plus/moins-values

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36. Les résultats sont présentés en Note 11.

Stocks

Méthode de valorisation

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation :

- Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état dans lesquels ils se trouvent.
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le groupe Parrot détient des stocks de produits finis et des stocks de composants.

Produits finis

Parmi les produits finis, le Groupe distingue trois catégories, en fonction de leur cycle de vie : les nouveaux produits (gamme ANAFI UKR), les produits en état de vente, commercialisés depuis plus de 2 ans (gammes ANAFI USA et ANAFI AI) et les produits en fin de vie (dernières unités disponibles ou produits retournés ou abîmés).

Les produits en fin de vie sont intégralement dépréciés.

Les produits en état de vente font quant à eux l'objet d'une dépréciation basée sur l'écoulement des ventes futures.

Composants

Le Groupe distingue deux types de composants : d'une part, ceux utilisés pour la production des nouveaux produits, ainsi que des produits état de vente ; d'autre part, les anciens composants en *legacy*, associés à des produits qui ne sont plus fabriqués. Ces derniers sont entièrement dépréciés.

Les composants utilisés pour la production des produits en état de vente font quant à eux l'objet d'une dépréciation basée sur les prévisions de production future.

Instruments financiers non dérivés

Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes attendues. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il existe une indication objective qu'une partie des sommes dues ne sera pas recouvrée conformément aux dispositions contractuelles, et non de manière statistique.

Une partie des ventes du Groupe est couverte par une police d'assurance-crédit-clients, ce qui permet de réduire le risque de non-recouvrement.

Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, le groupe Parrot évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Couverture de trésorerie et couverture de taux

Le Groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie, ni pour la couverture des effets de changes.

Engagements de rachats d'actions

Lorsque les actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée bénéficient d'une option leur permettant d'exiger le rachat de leurs titres par Parrot, l'engagement de Parrot est reconnu comme une dette fournisseur d'immobilisations au bilan (autres dettes non courantes), pour un montant égal à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente. Le taux d'actualisation retenu est le coût marginal d'endettement de Parrot. La dette est initialement comptabilisée en contrepartie d'une réduction des capitaux propres consolidés, d'abord à concurrence du montant des intérêts minoritaires dans la filiale, puis, pour le solde, par réduction des capitaux propres part du Groupe. Les effets des changements ultérieurs d'estimation du prix d'exercice (lorsqu'il est variable) ainsi que les effets de la désactualisation de la dette sont comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe.

Dettes financières nettes (ou trésorerie financière nette)

La notion de dette financière nette (ou trésorerie financière nette) utilisée par le Groupe correspond au cumul des dettes financières courantes incluant les découverts bancaires et les dettes financières non courantes diminué des autres actifs financiers courants, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Cet indicateur intègre aussi l'impact du retraitement IFRS 16 des contrats de location.

Parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article 9 de la norme IAS 24.

Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions effectuées avec ces entreprises associées au cours de l'exercice 2025 ont été réalisées à des prix de marché et leur volume n'est pas significatif. Cf. « Note 17 - Entreprises mises en équivalence ».

Au 31 décembre 2025, la société ne détient plus de parts dans des sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Autres parties liées

Le principal actionnaire de Parrot est la société Horizon S.A.S. qui est détenue et présidée par Henri Seydoux (Président-directeur général de Parrot).

Pour les filiales de Parrot S.A., les transactions effectuées sont totalement éliminées en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale. Ces transactions sont réalisées à des prix de marché.

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants sont détaillées en « Note 37 - Rémunération des dirigeants ».

Actions propres

Le cas échéant, les titres de la Société détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

Paielements fondés sur des actions

Principes

Des options de souscription d'actions ou des actions gratuites (« AGA ») peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Les options de souscription donnent droit de souscrire à des actions Parrot S.A. pendant un délai de deux ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution. Conformément à IFRS 2, les actions gratuites et les options de souscription constituent un complément de rémunération payé par le Groupe aux bénéficiaires.

Évaluation

Les options et actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi.

Conformément aux préconisations de la norme IFRS 2.10 et 2.11, la charge à comptabiliser au titre d'un plan d'AGA est égale à :

- (i) la juste valeur des actions octroyées à la date d'attribution,
- (ii) multipliée par le nombre probable d'actions que l'on s'attend à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions.

En outre, la charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options. La charge évaluée est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat, charge étalée sur la période d'acquisition des droits de l'option ou de l'action gratuite, en contrepartie des capitaux propres.

Allocation par fonction

Dans le cadre de la présentation du compte de résultat par fonction, les charges de personnel correspondantes, sont réparties selon les fonctions des salariés concernés.

Avantages du personnel

Régime de retraite

Le Groupe est soumis au régime de retraite à cotisations et à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés français, mais aussi le régime de prévoyance couvrant les salariés de l'entreprise basés en Suisse pour la retraite, le décès et le handicap.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée. Les écarts actuariels relatifs aux plans de retraite à prestations définies sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Pour les régimes post-emploi assortis d'une condition de présence et dépendant de l'ancienneté, le Groupe reconnaît le coût des services sur la période au cours de laquelle les droits sont acquis. Lorsque les droits sont attribués au salarié au moment de son départ, la charge est reconnue sur les dernières années de carrière.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions garanties

Une provision a pour objet de couvrir les charges futures liées à l'actionnement de la « garantie produits » sur les produits professionnels vendus par Parrot. Elle est calculée de manière statistique sur la base des informations réelles de l'entreprise communiquée par les départements dédiés.

Ainsi pour chaque famille de produit, sont calculés :

- Un taux de retour ;
- Un taux d'échange ;
- Un coût de réparation ou de remplacement unitaire.

Autres provisions

Provision engagements fournisseurs : une provision pour engagements fournisseurs est constituée lorsqu'il existe, à la clôture, des engagements d'achat fermes et irrévocables auprès de fournisseurs et qu'un risque de changement des perspectives de ventes ou une décision d'arrêt de production d'un produit est susceptible d'entraîner une perte.

Les provisions pour engagements fournisseurs sont calculées sur la base de risques identifiés et quantifiés par fournisseur et par ligne de produit.

Les provisions engagements fournisseurs quantifient les engagements pris par Parrot auprès des sous-traitants relatifs aux risques suivants :

- Stocks de composants de production en excès (achetés par le sous-traitant au nom de Parrot),
- Stocks de composants de production obsolètes, obsolescence intervenant lors de changement de spécifications ou lors de l'obsolescence de produits finis eux-mêmes.

Provisions prud'homales

Une provision est estimée au cas par cas sur la base d'une analyse des dossiers avec l'aide des avocats chargés du suivi.

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les avantages du personnel sont principalement constitués des engagements de retraite concernant les sociétés Parrot Drones, Parrot S.A., et Pix4D S.A.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés. Ces régimes ne font l'objet d'aucun financement par le Groupe.

Conformément à la position de l'IFRIC, validée par l'IASB fin mai 2021, pour les régimes post-emploi, avec condition de présence et dépendant de l'ancienneté, les services rendus ne sont désormais reconnus que sur les dernières années de carrière qui octroient des droits aux salariés au moment de son départ.

En 2024 et 2025, les hypothèses d'âge et modes de départs à la retraite ont été mis à jour conformément à la loi 2023-270 du 15 avril 2023 portant sur la réforme des retraites, sans que cela n'ait d'impact significatif pour le Groupe.

5.4. Note 4 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Parrot au 31 décembre 2025 comprend 16 sociétés dont 15 sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG).

Les variations de périmètre qui ont eu lieu sur l'exercice sont les suivantes :

- Iconem : cession des titres de participation le 11 juillet 2025.
- Parrot SLR : liquidation de la société le 31 décembre 2025
- Parrot Ukraine LLC : création de la société le 23 décembre 2025 détenue à 100% par Parrot Drones.

Liste des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence

			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt	Méth. d'intégration	% intérêt	Méth. d'intégration
SOCIÉTÉ MÈRE						
Parrot S.A.	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France				
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE						
Parrot GmbH	Maximilianstraße 2780539 München	Allemagne	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Ukraine LLC	10 Poltavska street, office 302, Kyiv, 01135, Ukraine	Ukraine	100,00%	IG		
Parrot Anz Ltd Limited	68 72 York street South Melbourne Victoria 3205	Australie	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Inc	2980 McFarlane RoadCoconut Grove, Miami, FL 33133	États-Unis	100,00%	IG	100,00%	IG
Pix4D Inc (filiale de Pix4D)	6041 S. Syracuse Way, Suite 320, Greenwood Village, CO 80111	États-Unis	95,15%	IG	95,15%	IG
Parrot Drones SAS	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Asia Pacific Ltd	11th Floor, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong SAR	Hong Kong	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Italia Srl	Easybox Milano Centro - Via E, Porro, 2 (angolo Viale Lancetti) 20158 Milano MI - Italie	Italie	0,00%	IG	100,00%	IG
Parrot UK Ltd	3rd Floor, 86-90 Paul Street, London EC2A 4NE	Royaume-Uni	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Korea Ltd	150 Yeongdeungpo-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul 07292, Republic of Korea	Corée du Sud	100,00%	IG	100,00%	IG
Pix4D SA	Route de Renens 24 1008 Prilly	Suisse	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Co (filiale de Pix4D)	Ichigo Shibuya East Building	Japon	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D GmbH (filiale de Pix4D)	Münzstraße 1910179 Berlin	Allemagne	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Espagne (filiale de Pix4D)	Calle Goya 36, 01-102(WeWork), 28001 Madrid	Espagne	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Roumanie (filiale de Pix4D)	Aleea Veronica, No. 36, Sat Tamasi, Ilfov County	Roumanie	95,15%	IG	95,15%	IG
Outlier SAS	18 place des Vosges 75004 Paris	France	50,1% (*)	IG	50,1% (*)	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE						
Iconem	6 rue Jules Chaplain 75006 Paris	France	0,00%		45,00%	MEE

*Sur une base diluée

5.5. Note 5 – Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée sur la base du reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe afin d'évaluer la performance des secteurs et d'allouer les ressources.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est Henri Seydoux, Président-Directeur Général.

L'analyse du reporting interne conduit à identifier deux secteurs opérationnels correspondant aux principales activités du Groupe : micro-drones, qui regroupe les équipements micro-drones professionnels et Photogrammétrie, qui regroupe les solutions de modélisation et de cartographie 3D. « Autres » comprend principalement les activités non allouées aux secteurs micro-drones et Photogrammétrie, notamment les fonctions de holding et certaines activités annexes du Groupe.

Le principal décideur opérationnel examine, pour chacun des secteurs, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Ces agrégats constituent les indicateurs utilisés par la Direction générale pour apprécier la performance des secteurs opérationnels.

Le principal décideur opérationnel n'examine pas d'actifs ni de passifs par secteur opérationnel. En conséquence, aucune information sectorielle relative aux actifs et passifs n'est présentée. La trésorerie fait l'objet d'un suivi au niveau du Groupe uniquement.

Les méthodes comptables retenues pour l'établissement de l'information sectorielle sont identiques à celles appliquées pour l'établissement des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

en milliers d'euros	micro-drones	Photogrammétrie	Autres ⁽¹⁾	Total
Chiffre d'affaires	47 878	31 774	123	79 776
Résultat opérationnel courant	(8 981)	(138)	(3 538)	(12 657)

(1) Parrot S.A. et activités annexes, dont Outflir.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	micro-drones	Photogrammétrie	Autres ⁽¹⁾	Total
Chiffre d'affaires	48 055	29 970	29	78 054
Résultat opérationnel courant	(2 288)	(2 958)	(2 737)	(7 982)

(1) Parrot S.A. et activités annexes, dont Outflir.

5.6. Note 6 - Analyse des ventes

Le chiffre d'affaires présenté ci-après est établi sur la même base que le chiffre d'affaires consolidé et complète l'information sectorielle (cf. Note 5) par une lecture géographique des principaux contributeurs.

Analyse des ventes du Groupe par zones géographiques

À l'exception des ventes de solutions de photogrammétrie réalisées via une plateforme e-commerce détenue en propre par le Groupe ou via des ventes directes auprès de clients B2B, la commercialisation des produits Parrot repose principalement sur un réseau restreint de distributeurs spécialisés par zone géographique, permettant une large couverture des marchés grâce à une présence locale et un support client adapté. Lorsqu'un pays est individuellement significatif, il est présenté séparément. Les autres pays sont regroupés par zones géographiques homogènes.

Analyse par principaux contributeurs (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
États-Unis	22 243	22 821
France	9 044	10 745
Canada	7 757	1 833
Allemagne	5 007	4 226
Japon	5 000	3 459
Pays-Bas	4 874	301
Suède	4 286	7 558
UK	4 183	2 908
Danemark	3 380	1 027
Suisse	1 210	1 844
Top 10	66 983	56 721
Autres	12 793	21 332
Total	79 776	78 054

5.7. Note 7 – Charges opérationnelles par nature

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Consommation de matières premières et marchandises, et achats de sous-traitance	(15 305)	(14 588)
Autres charges externes	(19 736)	(17 733)
Charges de personnel	(50 885)	(45 911)
Impôts et taxes	(1 118)	(817)
Dotations aux amortissements	(4 263)	(4 078)
Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	1 694	(1 148)
Production stockée et immobilisée	(2 025)	(912)
Autres produits et charges d'exploitation	(794)	(850)
Total des charges opérationnelles	(92 433)	(86 036)

Le CIR 2025 pour 4 264 k€ (contre 2 409 k€ en 2024) est comptabilisé en diminution des autres charges externes.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Traitements et salaires	(38 834)	(36 582)
Charges sociales	(10 368)	(9 258)
Charges liées à des programmes d'actions gratuites	(1 683)	(71)
Total des charges de personnel	(50 885)	(45 911)

La hausse des salaires et des charges sociales reflète l'effort accru consacré aux activités de R&D.

La hausse des frais liés aux programmes d'actions gratuites est principalement liée à l'appréciation du cours du titre Parrot.

5.8. Note 8 – Autres charges et produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Variation de périmètre Outflir	-	1 028
Réorganisation	-	55
Opérations de cession Fluktor	-	(308)
Opérations de cession ICONEM	156	-
Reprise engagement fournisseurs	72	-
Frais de conseil et jetons de présence d'un comité adhoc	(155)	-
Amortissements exceptionnels des immobilisations	(32)	-
Autres	1	(87)
Autres produits et charges opérationnels	42	689

Au 31 décembre 2025, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 42 k€ et se composent principalement des éléments suivants :

- produit de cession de la participation Iconem 156 k€
- reprise engagement fournisseur 72 k€
- frais de conseil (139 k€) et jetons de présence d'un comité adhoc (16) k€
- amortissements exceptionnels des immobilisations (32) k€

Pour rappel, au 31 décembre 2024, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à 688 k€ et se composaient principalement des éléments suivants :

- produit de 1,0 M€ lié au changement de méthode de consolidation pour l'entité Outflir ;
- charge de cession de la participation Fluktor pour (0,3) M€.

5.9. Note 9 – Résultat financier

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Coût de l'endettement financier brut	(436)	(935)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	219	12
Coût de l'endettement financier net	(217)	(923)
Gains de change	1 330	2 896
Pertes de change	(2 835)	(2 576)
Autres charges financières	(96)	6
Autres produits financiers	64	73
Autres produits et charges financières	(1 537)	400
Total	(1 754)	(523)

Le coût de la cession du CIR est comptabilisé en coût de l'endettement financier net et s'élève à 0,3 M€ en 2025. Cette cession s'est faite sans recours.

5.10. Note 10 – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	(387)	(626)
Impôts différés	(0)	(286)
Total	(387)	(912)

La charge d'impôts courants de l'exercice 2025 comprend notamment la CVAE pour (25) k€.

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de la période	(14 975)	(9 397)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	219	668
Charges d'impôts	387	912
- dont CVAE	25	20
Résultat avant impôt	(14 369)	(7 817)
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(3 592)	(1 954)
Rapprochement :		
Différences permanentes	(98)	419
Différence de taux d'impôts	(17)	(96)
Déficits fiscaux non activés	4 898	3 829
Activation de déficits reportables antérieurs	-	(786)
Crédit d'impôt recherche	(887)	(642)
Variations de périmètre	(44)	(104)
Autres	128	245
Dont IFRS 2	182	213
Charge réelle d'impôt	387	912

5.11. Note 11 – Écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2025, la valeur nette de l'écart d'acquisition est de 4 577 k€ et se décompose de la manière suivante :

- Un goodwill comptabilisé à hauteur de 4 577 k€ sur Outflir en 2024 en lien avec l'augmentation de la participation dans cette filiale, conférant à Parrot S.A. le contrôle exclusif (cf. Note 4 - Périmètre de consolidation). Un test de dépréciation a été mené conformément à la norme IAS 36. Le Groupe n'a pas constaté d'indice de perte de valeur et a mené des tests de sensibilité faisant varier certaines hypothèses. Ces tests n'indiqueraient aucune dépréciation au 31 décembre 2025 ;
- Un goodwill sur l'UGT Drones constaté en 2018 et totalement déprécié.

Calcul du goodwill relatif à l'acquisition d'Outlier

Coût des titres (A)	7 492
- Dont titres antérieurement détenus incluant la réévaluation (non cash)	3 488
- Dont augmentation de capital souscrite par PSA (non cash)	4 004
Actifs non courants	369
Écarts d'acquisition	-
Autres immobilisations incorporelles	348
Immobilisations corporelles	21
Actifs courants	5 684
Créances d'impôts	248
Créances diverses	56
Compte courant avec PSA	4 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 379
Total Actif (B)	6 053
Passifs non courants	500
Dettes financières non courantes	500
Passifs courants	122
Dettes fournisseurs	47
Autres dettes courantes	75
Total Passif hors capitaux propres (C)	622
Actifs nets (B - C)	5 431
Quote-part de 53,67% de l'actif net acquis (D)	2 915
Calcul écart d'acquisition (A - D)	4 577

5.12. Note 12 – Immobilisations incorporelles

Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025

en milliers d'euros	31/12/2024	Augment.	Diminut.	Var. périmètre	Écarts de conv. et reclass.	31/12/2025
Valeurs brutes						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Brevets et marques	6 920	-	-	-	62	6 982
Logiciels	1 411	327	-	-	-	1 738
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	0	8
Total	8 339	327	-	-	62	8 727
Amortissements / Dépréciations						
Frais de développement	(0)	-	-	-	-	(0)
Brevets et marques	(6 920)	-	-	-	(62)	(6 982)
Logiciels	(1 050)	(136)	-	-	-	(1 185)
Autres actifs incorporels	(0)	-	-	-	(0)	(0)
Total	(7 970)	(136)	-	-	(62)	(8 167)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	(0)	-	-	-	-	(0)
Brevets et marques	0	-	-	-	0	0
Logiciels	361	191	-	-	-	553
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	-	8
Total	369	191	-	-	0	560

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Les frais de R&D ne sont pas activés au regard des critères d'IAS 38.

Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	31/12/2023	Augment.	Diminut.	Var. périmètre	Écarts de conv. et reclass.	31/12/2024
Valeurs brutes						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Brevets et marques	7 020	-	-	-	(100)	6 920
Logiciels	1 169	16	-	394	(168)	1 411
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	(0)	8
Total	8 197	16	-	394	(268)	8 339
Amortissements / Dépréciations						
Frais de développement	(0)	-	-	-	-	(0)
Brevets et marques	(7 020)	-	-	-	100	(6 920)
Logiciels	(1 099)	(73)	-	(46)	168	(1 050)
Autres actifs incorporels	(0)	-	-	-	0	(0)
Total	(8 119)	(73)	-	(46)	268	(7 970)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	(0)	-	-	-	-	(0)
Brevets et marques	0	-	-	-	(0)	0
Logiciels	70	(57)	-	348	-	361
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	-	8
Total	78	(57)	-	348	(0)	369

5.13. Note 13 – Transactions entre actionnaires

Il n'y a pas eu de transactions entre actionnaires identifiées par la Société.

5.14. Note 14 – Immobilisations corporelles

Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2025

	31/12/2024	Augment.	Diminut.	Var. de périmètre.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/2025
Valeurs brutes						
Constructions	1 380	-	-	-	15	1 394
Matériel et outillage	8 921	966	(2)	-	(32)	9 854
Autres immobilisations corporelles	12 441	829	(690)	-	(1 749)	10 818
Total	22 742	1 795	(691)	-	(1 767)	22 066
Amortissements & dépréciations						
Constructions	(1 355)	(8)	-	-	(14)	(1 378)
Matériel et outillage	(7 166)	(884)	2	-	32	(8 016)
Autres immobilisations corporelles	(11 653)	(548)	689	-	1 681	(9 818)
Total	(20 174)	(1 440)	692	-	1 698	(19 224)
Valeurs nettes comptables						
Constructions	25	(8)	-	-	0	16
Matériel et outillage	1 755	82	1	-	-	1 838
Autres immobilisations corporelles	788	281	(0)	-	(69)	1 000
Total	2 568	355	1	-	(69)	2 855

En 2025, la hausse des immobilisations correspond essentiellement à :

- l'acquisition de matériel et outillage pour Parrot Drones S.A.S. à hauteur de 1 M€ en valeur brute et 0,1 M€ en valeur nette
- l'acquisition de matériel informatique et agencement pour PSA à hauteur de 0,6 M€ en valeur brute et 0,4 M€ en valeur nette

Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	31/12/2023	Augment.	Diminut.	Var. de périmètre.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/2024
Valeurs brutes						
Constructions	1 402	-	-	-	(23)	1 380
Matériel et outillage	8 643	1 870	(1 652)	9	51	8 921
Autres immobilisations corporelles	12 207	363	(47)	(2)	(80)	12 441
Total	22 252	2 233	(1 699)	7	(52)	22 742
Amortissements & dépréciations						
Constructions	(1 362)	(15)	-	-	22	(1 355)
Matériel et outillage	(8 291)	(474)	1 650	(1)	(51)	(7 166)
Autres immobilisations corporelles	(10 870)	(811)	46	15	(32)	(11 653)
Total	(20 522)	(1 300)	1 696	14	(61)	(20 174)
Valeurs nettes comptables						
Constructions	41	(15)	-	-	(1)	25
Matériel et outillage	352	1 396	(2)	8	0	1 755
Autres immobilisations corporelles	1 337	(448)	(1)	12	(112)	788
Total	1 730	933	(3)	21	(113)	2 568

Pour rappel en 2024, la hausse des immobilisations en valeur brute correspond essentiellement à l'acquisition de matériel et outillage pour Parrot Drones S.A.S. (1,9 M€ en valeur brute).

5.15. Note 15 – Droits d'utilisation : impacts IFRS 16

Principaux impacts

	31/12/2024	31/12/2025
Actif	8 006	6 794
Actifs non courants	8 006	6 794
- Dont droits d'utilisation	8 006	6 794
- Dont créances de loyers	-	-
Actifs courants	-	-
- Dont créances de loyers	-	-
Passif	8 006	6 794
Capitaux propres	(223)	(258)
Passifs non courants	5 909	4 443
- Dont dettes de loyers	5 909	4 443
Passifs courants	2 319	2 609
- Dont dettes de loyers	2 319	2 609

Principaux impacts, incluant les impacts sur le compte de résultat à la date du 31 décembre 2025

IFRS 16	Total
La dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation	(2 719)
La charge et le produit d'intérêts sur les obligations locatives	(195)
La charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	-
Les entrées d'actifs au titre des droits d'utilisation	1 461
La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de la présente note	6 794
Le passif de loyers actualisés amorti à la date de la présente note	4 443
L'annulation des loyers comptabilisés au cours de la période	2 883

Variation du droit d'utilisation au 31 décembre 2025 par rapport à l'ouverture

	31/12/2024	Entrées d'actifs	Dotations aux amortissements ¹⁹	Sorties d'actifs	Reclassement ^t	Écarts de conv.	31/12/2025
Droit d'utilisation	8 006	1 461	-2 719	-21	71	-3	6 794

Dans le tableau ci-dessus, les entrées d'actifs pour 1,5 M€ correspondent aux avenants des contrats en cours et aux nouveaux contrats conclus sur la période. De nouveaux baux immobiliers ont été conclus sur Pix4D Japon pour 0,4 M€, sur Pix4D US pour 0,2 M€, sur PSA pour 0,5 M€ et sur Parrot Korea Ltd pour 0,1 M€.

5.16. Note 16 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des éléments suivants :

en milliers d'euros	31/12/2024	Augment.	Diminut.	JV par OCI	Écarts de conversion et reclassements	31/12/2025
Titres non consolidés	5 711	-	-	(5 702)	(0)	9
Dépôts de garantie	953	141	(122)	-	(4)	968
Total	6 664	141	(122)	(5 702)	(4)	978

Titres non consolidés

Ils correspondent aux titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles le Groupe n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les titres de participations sont essentiellement constitués de titres dans des sociétés de l'activité micro-drones.

Au 31 décembre 2025, ce sont des actifs financiers tous évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global selon l'option offerte par IFRS 9.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat.

en milliers d'euros	31/12/2024	Augment.	Diminut.	JV par OCI	Écarts de conversion et reclassements	31/12/2025
Titres non consolidés	5 711	-	-	(5 702)	(0)	9
Total	5 711	-	-	(5 702)	(0)	9

Les titres Dendra Systems (ex BioCarbon) ont une valeur nulle au 31 décembre 2025, suite à la mise en liquidation judiciaire de la société le 24 septembre 2025.

Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie remis à des bailleurs sont des actifs financiers évalués au coût amorti, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultants de la dé-comptabilisation sont enregistrés en résultat.

Évolution des actifs financiers

en milliers d'euros	31/12/2024	Augment.	Diminut.	JV par OCI	Écarts de conversion et reclassements	31/12/2025
Valeurs brutes						
Autres créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	953	141	(122)	-	(4)	968
Total	953	141	(122)	-	(4)	968
Dépréciations						
Autres créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables						
Autres créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	953	141	(122)	-	(4)	968
Total	953	141	(122)	-	(4)	968

5.17. Note 17 – Entreprises mises en équivalence

La situation financière ainsi que la valeur des titres de participation dans les entreprises mises en équivalence (« EMeE ») se présentent comme suit :

en milliers d'euros	% du capital détenu	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat des mises en équivalence
Iconem	45,00%	218	(346)	(219)
Total				(219)

en milliers d'euros	31/12/2024	Entrée de périmètre	Résultat	Augmentat° de capital	Var. de périmètre	Reclassement	Écart de conv.	31/12/2025
Iconem	64	-	(219)	-	-	156	-	(0)
Total	64	-	(219)	-	-	156	-	(0)

La variation de l'exercice concerne la cession des titres Iconem.

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeur comptable des EMeE au 1 ^{er} janvier	64	3 526
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(219)	(668)
Écart de conversion	-	(3)
Cession Fluktor	-	(331)
Liquidation Iconem	156	-
Changement de méthode de consolidation Outlier - Passage en intégration globale	-	(2 460)
Valeur comptable des EMeE à la clôture	-	64

5.18. Note 18 – Autres actifs non courants

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs non courants	-	1
Total	-	1

Les autres actifs non courants affichent un solde nul à la clôture de l'exercice et n'appellent pas de commentaire particulier.

5.19. Note 19 – Impôts différés

5.19.1. Variation des impôts différés actifs

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Au 1^{er} janvier	1	483
Produit (charge) de l'exercice	-	(380)
Impact réserves	(1)	(118)
Compensation IDA/IDP	-	16
À la clôture	(0)	1

Par prudence, le Groupe ne constate pas d'impôts différés actifs sur les déficits reportables.

5.19.2. Variation des impôts différés passifs

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Au 1^{er} janvier	0	0
Produit (charge) de l'exercice	-	(95)
Impact réserves	-	79
Compensation IDA/IDP	-	16
À la clôture	0	0

5.19.3. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

en milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Stocks	76	185	34	106	43	79
Compensation impôts différés actifs/passifs	(75)	(149)	(75)	(149)	-	-
IFRS 16	47	40	-	-	47	40
Autres actifs	672	754	-	-	672	754
Provisions :	331	461	42	43	289	418
<i>dont pensions</i>	326	426	-	-	326	426
<i>dont autres provisions</i>	5	35	42	43	(37)	(8)
Autres passifs	30	-	-	-	30	-
Limitation des impôts différés actifs	(1 081)	(1 290)	-	-	(1 081)	(1 290)
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(0)	1	(0)	0	(0)	0

Les principaux déficits non activés s'élèvent à 374,6 M€ pour le Groupe d'intégration fiscale, à 38,8 M€ pour Parrot Drones, à 76,1 m\$ pour Parrot Inc. et à 9,7 MCHF pour Pix4D et ses filiales.

5.20. Note 20 – Stocks

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des stocks s'articule principalement autour :

- de 4,6 M€ de composants pour les gammes de produits ANAFI UKR et ANAFI USA,
- de 2,6 M€ de produits finis ANAFI UKR, ANAFI AI et ANAFI USA (activité micro-drones).

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des stocks de l'activité Photogrammétrie s'élève à moins de 0,1 M€.

en milliers d'euros	31/12/2024	Variations	Reclass. et écarts de change	31/12/2025
Valeurs brutes	17 647	(5 090)	(355)	12 202
Dépréciations	(7 146)	2 036	129	(4 981)
Stocks, valeur nette	10 501	(3 055)	(226)	7 221

5.21. Note 21 – Créances clients

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Clients	5 641	4 951
Dépréciation des clients	(36)	(45)
Total	5 605	4 906

Le Groupe reste vigilant sur le suivi et le dénouement de ses créances commerciales.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit à une police d'assurance auprès de la COFACE (cf. Note 33 - Instruments financiers) pour les activités micro-drones.

Les créances du Groupe ne portent pas intérêt et sont, en général, payables entre 30 et 60 jours après émission de la facture.

5.22. Note 22 – Créances diverses

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances de TVA	861	1 238
Charges constatées d'avance	1 344	1 512
Débiteurs divers	6 897	6 634
Avances et acomptes versés	195	508
Créances sociales	433	184
Total	9 730	10 077

Les débiteurs divers restent stables, principalement composés des EMS qui assemblent les micro-drones et accessoires.

Les avances et acomptes versés aux fournisseurs correspondent aux montants engagés pour la production de l'ANAFI UKR notamment l'achat d'outillage de production.

Conformément à IFRS 9, la Société ne comptabilise plus les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances.

5.23. Note 23 – Créances d'impôts

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances d'impôts	6 210	4 074
Total	6 210	4 074

Les créances d'impôts correspondent principalement au crédit d'impôt recherche pour :

- Parrot S.A. à hauteur de 4,3 M€ pour l'exercice 2025, ainsi que de la partie non financée des crédits d'impôt recherche des années 2024 pour 0,4 M€, 2023 pour 0,8 M€ ainsi que 2022 pour 0,5 M€.
- Outflir à hauteur de 0,3 M€ pour l'exercice 2025.

Par ailleurs, Parrot S.A. a cédé et déconsolidé durant l'exercice 2025, sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche 2024 à hauteur de 1,7 M €. Le coût de cette cession comptabilisé en coût de l'endettement financier net s'élève à 0,3 M€. Cette cession s'est faite sans recours.

La quote-part non financée du crédit d'impôt recherche de l'année 2022 pour 0,5 M€ a été perçu par Parrot S.A. en mars 2026.

5.24. Note 24 – Trésorerie

Note 24.1 - Flux de trésorerie de la période

La trésorerie consommée par les activités opérationnelles s'élève à (7,6) M€ et est à mettre en lien avec l'activité de la période et la variation positive du besoin en fonds de roulement, qui provient de l'incidence positive de 3,1 M€ de la variation des stocks et encours.

La trésorerie utilisée pour les opérations d'investissements s'élève à (1,9) M€, notamment pour 1 M€ d'acquisition d'outillages.

La trésorerie utilisée par les opérations de financement s'élève à (0,4) M€, constitué pour (2,7) M€ de remboursements de la dette liée aux contrats de location dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, (0,2) M€ d'intérêts financiers et de 2,5 M€ de financement.

Les cessions (i) de filiales, (ii) de participations dans les entreprises mises en équivalences et (iii) d'actifs financiers ainsi que les plus ou moins-values associées à ces opérations sont détaillées en Note 2 - Événements significatifs de la période.

La variation du BFR est décomposée et détaillée en Note 36 - Informations complémentaires au tableau des flux de trésorerie.

Note 24.2 - Trésorerie financière nette

Au 31 décembre 2025, la trésorerie financière nette s'élève à 15,5 M€.

La trésorerie s'élève à 23,0 M€. L'intégralité de la trésorerie du Groupe est restée pleinement disponible pendant l'exercice.

Les dettes financières courantes et non courantes y compris les dettes de location s'élèvent à 7,5 M€ à fin décembre 2025.

5.25. Note 25 - Capitaux propres

5.25.1. Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 30 940 345 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant un capital social de 4,7 M€. Le nombre d'actions en circulation a évolué comme suit :

	31/12/2024	Émissions	Réductions	31/12/2025
Nombre de titres	30 703 409	236 936	-	30 940 345
Valeur nominale arrondie	0,15 €	0,15 €	-	0,15 €
Capital social (en euros)	4 679 837	36 109	-	4 715 946

5.25.2. Plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Options de souscription d'actions (SO)

Au cours de l'exercice, le Groupe Parrot n'a pas mis en place de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Attributions d'actions gratuites (AGA)

Date et nature du plan	Durée	AGA existantes au 31/12/2024	AGA attribuées au cours de la période	AGA livrées sur la période	AGA annulées ou rendues caduques	AGA existantes au 31/12/2025
CA 27/07/23 : AGA	2 ans	244 235	-	(236 936)	(7 299)	-
CA 31/07/24 : AGA	2 ans	455 000	-	-	(232 500)	222 500
CA 15/09/25 : AGA	2 ans	-	458 500	-	(10 500)	448 000
Total		699 235	458 500	(236 936)	(250 299)	670 500

Pour l'ensemble des plans, le nombre des actions gratuites a évolué comme suit :

En quantité d'AGA	2025	2024
Nombre d'AGA au 1^{er} janvier	699 235	422 600
AGA attribuées durant l'exercice	458 500	455 000
AGA livrées durant l'exercice	(236 936)	(115 250)
AGA annulées à échéances durant la période	(250 299)	(63 115)
Nombre d'AGA à la clôture	670 500	699 235

Caractéristiques des plans d'actions gratuites de 2025

Date du CA	Date d'attribution	Nombre initial	Début d'acquisition	Période d'acquisition	Date d'acquisition
31/07/2025	15/09/2025	458 500	15/09/2025	2 ans	15/09/2027

Conditions d'attributions des actions gratuites en 2025

Le 31 juillet 2025, le Conseil d'administration a validé la proposition, les termes et les conditions du Règlement de Plan de rémunération et de motivation soumis par le Comité des rémunérations et des nominations. Toutes les actions attribuées gratuitement sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance, selon une répartition 50/50. La condition de performance est fixée à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires sur l'exercice 2026, par rapport à 2025.

Incidence sur les états financiers

La charge reconnue au titre des attributions d'options et d'actions gratuites s'élève à 1 683 k€ en 2025 (contre 852 k€ en 2024), en raison de l'augmentation du cours du titre Parrot entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

5.25.3. Actions propres.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 a autorisé un programme de rachat d'actions (10^{ème} résolution). Les actions rachetées peuvent être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité,
- l'allocation d'options d'achat d'actions et /ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe Parrot,
- la réduction du capital de la Société.

Par ailleurs, la 12^{ème} résolution de ladite Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel salarié du Groupe, dans la limite de 1,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale.

Contrat de liquidité

La Société n'a pas souscrit de contrat de liquidité depuis la résiliation du contrat de liquidité au 30 juin 2019. La Société étudie actuellement la possibilité de remettre en place un contrat de liquidité.

5.25.4. Dividendes

Aucune distribution de dividende n'est prévue concernant l'exercice 2025. Le dividende est donc égale à 0 euro.

5.26. Note 26 – Dettes financières

Les dettes financières du Groupe, hors dettes de loyers décrites en Note 15, sont non significatives et se limitent à l'emprunt contracté par Outflir auprès de Bpifrance pour 0,5 M€.

Détail des dettes financières

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	475	500
Emprunts et dettes financières divers	0	5
Total des dettes financières	475	505

Variation des passifs issus des activités de financement

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des passifs issus des activités de financement, hors loyers (décrits en Note 15).

en milliers d'euros	31/12/2024	Flux de trésorerie		31/12/2025
		Rembour de dettes fin.	Variations	
Passifs non courants				
Dettes envers les établissements de crédit	500	(25)	-	475
Emprunts et dettes financières divers	5	-	(5)	0
Dettes financières non courantes (long terme)	505	(25)	(5)	475
Passifs courants				
Dettes financières courantes (court terme)	-	-	-	-
Dettes financières	505	(25)	(5)	475

5.27. Note 27 – Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué le cas échéant des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du Groupe (en euros)	(14 503 220)	(9 234 541)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	30 940 345	30 703 409
Résultat net de base par action des activités poursuivies (en euros)	-0,47 €	-0,30 €

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Compte tenu du résultat négatif en 2025, il n'a pas été tenu compte des instruments potentiellement dilutifs existants dans le calcul du résultat dilué par action.

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	(14 503 220)	(9 234 541)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat net dilué par action	30 940 345	30 703 409
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,47 €	-0,30 €

5.28. Note 28 – Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts non détenus par le Groupe représentent 2 368 k€ au 31 décembre 2025, soit :

- 4,85% de la société Pix4D S.A. (détenue à 95,15%) ;
- 49,90% de la société Outflir (détenue à 50,10%).

5.29. Note 29 – Provisions pour retraites et engagements assimilés

Obligation au titre des prestations définies

Les avantages complémentaires relatifs aux salariés sont principalement constitués des provisions pour indemnités de départ à la retraite (PIDR). Au 31 décembre 2025, la provision se compose principalement de :

- 1 108 k€ de PIDR chez Pix4D S.A. en Suisse. Le montant de la charge comptabilisée en 2025 est de (184) k€ ;
- 409 k€ de PIDR chez Parrot Drones S.A.S. en France. Le montant de la charge comptabilisée en 2025 est de (61) k€ ;
- 137 k€ de PIDR chez Parrot S.A. en France. Le montant de la charge comptabilisée en 2025 est de (28) k€.

en milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass.	Reclass. écarts actuariels	Écarts de conv.	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 401	273	-	-	(1 035)	15	1 654
Total des provisions pour retraites et engagements assimilés	2 401	273	-	-	(1 035)	15	1 654
(Charge) / Produit de l'exercice					2025	2024	
Coût net des services					(934)	(480)	
Intérêt net sur passif / actif					(29)	(34)	
Modification de régime au cours de l'exercice					-	-	
Effets de Réduction / Liquidation					-	-	
(Charge) / Produit de l'exercice					(963)	(514)	
Évolution de la dette actuarielle sur l'exercice					2025	2024	
Dette actuarielle (DBO) au début de la période					(2 401)	(2 339)	
Coût net des services					(934)	(480)	
Intérêt net sur passif / actif					(29)	(34)	
Gains / (pertes) d'expérience générés sur la période					428	184	
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses démographiques					100	27	
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses financières					275	(809)	
Rendement de l'actif					231	255	
Prestations payées					691	768	
Écarts de conversion					(15)	27	
Dette actuarielle (DBO) à la fin de la période					(1 654)	(2 401)	
Principales hypothèses %		2025		2024			
Entités	PSA et PDRO ⁽¹⁾	Pix4D SA	PSA et PDRO ⁽¹⁾	Pix4D SA			
Taux d'actualisation	4,14%	1,10%	3,52%	0,95%			
Taux d'inflation	1,00%	1,00%	1,80%	1,00%			
Taux de progression des salaires	4,31%	1,50%	3,60%	1,50%			

⁽¹⁾ Respectivement, entités Parrot S.A. et Parrot Drones S.A.S.

5.30. Note 30 – Provisions non courantes

en milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass.	Écarts de conv.	31/12/2025
Autres prov. pour risques et charges	120	19	(84)	-	-	55
Total des provisions non courantes	120	19	(84)	-	-	55

A la clôture 2025, les provisions non courantes correspondent principalement à des litiges prud'hommaux.

5.31. Note 31 - Provisions courantes

Variation des provisions courantes au cours de l'exercice

Les provisions courantes sont principalement composées de provisions pour garantie pour 1.2 M€ en 2025 (contre 0,4 M€ en 2024).

en milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass.	Écarts de conv.	31/12/2025
Provisions pour garanties données aux clients	428	856	(175)	67	(4)	1 173
Autres provisions pour risques et charges	741	160	(506)	-	(52)	343
Total des provisions courantes	1 170	1 017	(681)	67	(55)	1 516

5.32. Note 32 – Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes

Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant et autres dettes courantes

Le poste fournisseurs s'élève à 7,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 7,5 M€ au 31 décembre 2024.

La CVAE, qui s'élève à 25 k€ en 2025 (contre 20 k€ en 2024) est classée en dette d'impôt courant.

Les dettes fiscales et sociales en 2025 correspondent essentiellement aux provisions pour congés payés, provisions pour bonus et aux dettes de TVA.

Les autres dettes courantes s'élèvent à 4,4 M€ (contre 3,4 M€ en 2024) sont principalement composées de produits constatés d'avance pour 3,4 M€ et de dettes provisionnées pour participation des salariés pour 0,5 M€.

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	7 554	7 523
Dette d'impôt courant	79	171
Avoirs à émettre	292	32
Dettes fiscales et sociales	6 391	6 801
Option de vente Pix4D	1 311	(0)
Avances et acomptes reçus	1 199	653
Autres dettes courantes	4 378	3 387
Autres dettes courantes	13 570	10 873

Les obligations de Parrot relatives au rachat des titres Pix4D sont enregistrées en dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires, classées en dettes courantes en 2025 pour 1,3 M€ compte tenu de la date d'exercice à moins d'un an. Ces options d'achats sont évaluées à la juste valeur en fonction de la performance opérationnelle, soit à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé, sur la base des niveaux de marge et de chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation reflète le coût marginal d'endettement de Parrot.

Autres dettes non courantes

en milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024			
Dettes de put		(0)	2 173			
Autres dettes		5 033	2 500			
Autres dettes non courantes		5 033	4 673			
en milliers d'euros	31/12/2024	Variations par capitaux propres	Variations par P&L	Écarts de conv.	Reclass.	31/12/2025
Option de vente Pix4D	2 173	-	-	-	(2 173)	(0)
Total	2 173	-	-	-	(2 173)	(0)

Les autres dettes non courantes sont principalement constituées de la mobilisation du compte courant d'associés avec Horizon pour 5 M€ au 31 décembre 2025.

5.33. Note 33 - Instruments financiers

Catégorisation et juste valeur (JV) des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachées à des participations et dépôts de garantie	-	-	968	968	-
Autres immobilisations financières	-	9	-	9	9
Clients	-	-	5 605	5 605	-
Autres créances courantes	-	-	9 730	9 730	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 980	-	-	22 980	22 980
Total actifs financiers	22 980	9	16 304	39 293	22 989
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	475	475	-
Autres dettes financières non courantes	-	-	0	0	-
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	-	1 311	-	1 311	-
Dettes fournisseurs	-	-	7 554	7 554	-
Autres dettes courantes	-	-	13 570	13 570	-
Total passifs financiers	-	1 311	21 599	22 910	-
Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachées à des participations et dépôts de garantie	-	-	953	953	-
Autres immobilisations financières	-	5 711	-	5 711	5 711
Clients	-	-	4 906	4 906	-
Autres créances courantes	-	-	10 077	10 077	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 604	-	-	33 604	33 604
Total actifs financiers	33 604	5 711	15 935	55 251	39 315
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	500	500	-
Autres dettes financières non courantes	-	-	5	5	-
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	-	2 173	-	2 173	-
Dettes fournisseurs	-	-	7 523	7 523	-
Autres dettes courantes	-	-	10 873	10 873	-
Total passifs financiers	-	2 173	18 901	21 074	-

Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisées à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- Actifs/passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat et par les autres éléments du résultat global ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;
- Des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2) ;
- Des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables) (Niveau 3).

Nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2024 et 2025.

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Actifs financiers	9	-	-	9
Créances de loyers non courantes	-	-	-	-
Créances de loyers courantes	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 980	22 980	-	-
Total Actif	22 989	22 980	-	9
Dettes envers les établissements de crédit	475	475	-	-
Autres dettes financières non courantes	0	-	-	0
Total Passif	475	475	-	0

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Actifs financiers	5 711	-	-	5 711
Créances de loyers non courantes	-	-	-	-
Créances de loyers courantes	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 604	33 604	-	-
Total Actif	39 315	33 604	-	5 711
Dettes envers les établissements de crédit	500	500	-	-
Autres dettes financières non courantes	5	-	-	5
Total Passif	505	500	-	5

Échéancier des dettes financières

Les dettes financières sont détaillées en Note 26 – Dettes financières.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2025	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
en milliers d'euros		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	4 470	982	27	15	(65)	5 429
<i>Dont couverture COFACE</i>	1 612	750	-	-	-	2 361
<i>Créances client non couvertes</i>	2 858	232	27	15	(65)	3 068
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	(36)	(36)
Factures à établir	212	-	-	-	-	212
Total créances clients	4 470	982	27	15	(100)	5 605

La méthode d'évaluation des provisions clients reste inchangée.

Au 31 décembre 2024	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
en milliers d'euros		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	3 681	691	115	20	42	4 549
<i>Dont couverture COFACE</i>	1 680	17	-	-	(39)	1 658
<i>Créances client non couvertes</i>	2 001	674	115	20	81	2 890
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	(45)	(45)
Factures à établir	402	-	-	-	-	402
Total créances clients	4 083	691	115	20	(3)	4 906

Les créances pour lesquelles la date d'échéance est dépassée concernent un nombre limité de clients qui font l'objet d'analyses et de suivis précis. Le cas échéant, des provisions pour dépréciations ont été constatées pour un montant total de 36 k€ (45 k€ au 31 décembre 2024)

La politique du Groupe en matière des créances clients consiste en la gestion des couvertures du contrat COFACE existant et la surveillance régulière des créances clients.

Instruments de couverture

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

5.34. Note 34 – Risques financiers

5.34.1. Risque de change

Le Groupe est exposé à des risques de change sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités.

le Groupe est principalement exposé aux fluctuations du dollar américain par rapport à l'euro. En 2025 :

- 41% du chiffre d'affaires du Groupe,
- 77% du coût des ventes, et
- 10% des dépenses opérationnelles.

sont libellés en USD ou devises rattachées à ce dernier. Le Groupe n'a pas couvert son exposition nette à la variation de l'US dollar.

Afin de limiter l'impact de la variation de l'US dollar sur sa rentabilité, le Groupe développe les ventes libellées dans cette devise. À fin décembre 2025, 33.1% de la trésorerie et des autres actifs financiers courants du Groupe est en USD ou devises rattachées.

Exposition au risque de change

en milliers de devises au 31 décembre 2025	USD	HKD	GBP	CNY	JPY	EUR	AUD	KRW	CHF
Créances commerciales	12 105	-	1	-	211 769	1 152	-	-	-
Dettes fournisseurs	8 601	235	-	-	28 795	887	1 606	12 092	-
Autres créances rattachées à des participations	900	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	7 079	-	203	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	1 891	-	10	-	-	-	-	-	34
en milliers de devises au 31 décembre 2024	USD	HKD	GBP	CNY	JPY	EUR	AUD	KRW	CHF
Créances commerciales	14 501	-	-	-	222 380	444	526	-	421
Dettes fournisseurs	7 056	274	723	-	-	292	807	12 092	182
Autres créances rattachées à des participations	4 900	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	1 074	-	-	-	-	-	289	-	-
Instruments financiers dérivés	775	-	224	-	-	-	-	-	35

Les créances commerciales correspondent aux créances clients (y compris EMS) avant élimination des soldes intragroupe.

Les tableaux de sensibilité au risque de change ci-dessous montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

en milliers d'euros au 31 décembre 2025	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	1 401	-	(1 146)	-
Dettes fournisseurs	1 034	-	(846)	-
Autres créances rattachées à des participations	-	85	-	(70)
Compte courant	-	695	-	(569)
en milliers d'euros au 31 décembre 2024	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	1 836	-	(1 502)	-
Dettes fournisseurs	964	-	(788)	-
Autres créances rattachées à des participations	-	524	-	(429)
Compte courant	-	134	-	(110)

5.34.2. Risque de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt principalement au titre de la rémunération de sa trésorerie et au titre de son endettement auprès d'Horizon.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 23,0 M€. La trésorerie peut être placée de façon ponctuelle sur des supports sans risque avec des taux sous-jacents majoritairement à six mois maximum. Durant l'exercice 2025, la trésorerie du Groupe est restée pleinement disponible et les placements ont permis de générer 0,2 M€ de produits financiers.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a mobilisé 5 M€ sur la ligne de compte courant d'associé en place avec Horizon, portant un intérêt variable (Euribor 12 mois + 40 points de base) et payé 0,1 M€ d'intérêt au titre de cette ligne en 2025.

La dette financière contractée par Outflir auprès de Bpifrance (0,5 M€ au 31/12/2025) porte un intérêt fixe de 4,19%.

Le Groupe ne met pas en place de couverture spécifique du risque de taux, compte tenu (i) de l'absence d'endettement significatif au niveau du Groupe et (ii) de la gestion prudente de la trésorerie privilégiant des maturités courtes et un niveau de liquidité élevé.

Analyse de sensibilité : l'analyse n'a pas été réalisée au regard de la non significativité d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits ou charges d'intérêt du Groupe.

5.34.3. Risque de liquidité et de contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction financière. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

La politique de financement de Parrot est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, de ses besoins de Trésorerie court terme et de son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

Actifs financiers au 31 décembre 2025

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2025, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

- Clients : 5,6 M€
- Autres créances : 9,7 M€
- Trésorerie et équivalents de trésorerie : 23,0 M€

Depuis 2016, la politique du groupe Parrot consiste à diversifier la gestion du risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur différentes maturités, et en assurant un suivi régulier.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non-paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients.

Une police Coface garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société localisés au sein des zones « 1 » et « 2 » (couvrant respectivement les pays de l'OCDE et le reste du monde selon les critères déterminés par la COFACE) au titre des ventes des produits de la Société, ainsi que les ventes effectuées par les filiales Parrot Drones et Parrot Inc. Le montant de la garantie s'élève à 90% de la créance nette garantie hors TVA.

Passifs financiers au 31 décembre 2025

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités. L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes	475	-	-	175	300	-
Dettes de loyers non courantes	4 443	-	-	1 157	2 541	745
Dettes fournisseurs	7 554	-	7 554	-	-	-
Dettes de loyers courantes	2 609	-	2 609	-	-	-
Autres dettes	18 603	-	13 570	5 033	-	-
Total Passifs financiers	33 683	-	23 732	6 365	2 841	745
Passifs financiers dérivés						
Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes	505	-	-	205	300	-
Dettes de loyers non courantes	5 909	-	-	1 975	2 474	1 461
Dettes fournisseurs	7 523	-	7 523	-	-	-
Dettes de loyers courantes	2 319	-	2 319	-	-	-
Autres dettes	15 546	-	10 873	4 673	-	-
Total Passifs financiers	31 802	-	20 715	6 853	2 774	1 461
Passifs financiers dérivés						

5.35. Note. 35 - Impact financier des risques climatiques

Conformément aux principes IFRS applicables, le Groupe a examiné si les enjeux climatiques étaient de nature à avoir une incidence significative sur l'établissement de ses comptes consolidés, notamment sur les jugements exercés par la direction et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations.

À la date d'arrêté, sur la base des informations disponibles, cette analyse n'a pas conduit à identifier d'effet matériel sur les états financiers consolidés ni à modifier les hypothèses structurantes retenues pour leur établissement. En conséquence, aucune information spécifique chiffrée n'est présentée à ce titre dans les notes annexes.

5.36. Note 36 - Informations complémentaires au tableau des flux de trésorerie

5.36.1. Acquisition de filiales

Il n'y a pas eu d'acquisition de filiales en 2025.

5.36.2. Cessions de filiales

Les plus ou moins-value de cession pour 156 k€ concernent la sortie d'Iconem et sont calculées en retranchant des prix de cessions convenus avec l'acquéreur les valeurs vénale des titres dont les impacts sont précisés dans le tableau ci-dessous.

en milliers d'euros	
Prix de cession Iconem	-
Dont trésorerie cédée	-
Impact de déconsolidation	156
Plus/moins-value de cession Iconem	156

5.36.3. Variation du besoin en fonds de roulement

Le tableau ci-dessous détaille les variations du BFR présenté dans le TFT au 31 décembre 2025. Les postes significatifs sont ensuite réconciliés individuellement dans les notes/tableaux de passages ci-après.

Le détail de la variation du besoin en fonds de roulement, issu du tableau des flux de trésorerie, est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	31/12/2025
Variation du besoin en fonds de roulement	1 811
Incidence de la var. des stocks et en cours (A)	3 055
Incidence de la var. des clients & créances diverses (B)	(1 077)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres dettes (C)	2 006
Incidence de la var. des créances et dettes fiscales	(2 173)

(A) La variation des stocks et en-cours est en lecture directe (cf. « Note 20 – Stocks »).

(B) La variation des clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous.

(C) La variation des fournisseurs et autres créanciers est présentée ci-dessous (cf. « Note 32 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes » pour les éléments hors BFR).

en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Clients	4 951	690	5 641
Dépréciation des clients	(45)	9	(36)
Total créances clients (E)	4 906	700	5 605
en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Créances de TVA	1 238	(377)	861
Charges constatées d'avance	1 512	(168)	1 344
Débiteurs divers	6 634	262	6 897
Avances et acomptes versés	508	(313)	195
Créances sociales	184	250	433
Total créances diverses (F)	10 077	(346)	9 730
en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Autres créances non courantes	1	(1)	-
Total autres actifs non courants (G)	1	(1)	-

La réconciliation du BFR sur les postes clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	Variation
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs issue du TFT	(1 077)
Total créances clients	700
Total créances diverses hors créances de loyers courantes	(346)
Total autres créances - non courantes	(1)
Réconciliation du BFR (B + E + F + G)	(724)

L'écart de (724) k€ entre la variation des clients et autres débiteurs et la variation du BFR est lié :

- aux écarts de conversion pour (737) k€ ;
- aux augmentations des cautionnements et autres créances courantes 13 k€.

en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Fournisseurs	7 523	31	7 554
Total fournisseurs (H)	7 523	31	7 554
en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Avoirs à émettre	32	260	292
Dettes fiscales et sociales	6 801	(410)	6 391
Avances et acomptes reçus sur commandes	653	546	1 199
Autres dettes	3 387	991	4 378
Total autres dettes courantes (I)	10 873	1 386	12 259
en milliers d'euros	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Autres dettes - non courant	2 500	2 533	5 033
Total autres dettes non courantes (J)	2 500	2 533	5 033

La réconciliation du BFR sur les postes fournisseurs et autres créditeurs est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	Variation
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	2 006
Total fournisseurs	31
Total autres dettes	1 386
Total autres dettes - non courant	2 533
Réconciliation du BFR (C - H - I - J)	(1 944)

L'écart de (1 944) k€ entre la variation des fournisseurs et autres créditeurs et la variation du BFR est lié :

- aux écarts de conversion pour 485 k€,
- au reclassement du compte courant de financement en flux de financement pour (2 533) k€,
- au reclassement IFRS 16 à l'ouverture pour 58 k€,
- aux autres variations non cash pour 46 k€.

5.37. Note 37 – Rémunération des dirigeants

Montant global des rémunérations versées aux membres du comité de direction

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes	1 756	1 647
Rémunérations variables	443	259
Avantages à court terme	2 199	1 906
Avantages à long terme	-	-
Paievements en actions	1 123	95
Total	3 322	2 001

En 2025, le comité de direction est composé des 7 membres suivants : Président-directeur général, Directeur Administratif et Financier, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur juridique, Directeur Marketing et commercial, Directeur achats et Production.

5.38. Note 38 – Engagements donnés ou reçus

Engagements donnés

Le montant des commandes fermes au 31 décembre 2025 passées auprès de nos principaux fournisseurs s'élève à 7,4 M€.

Une lettre d'intention émise par Parrot Drones S.A. confirme le soutien financier à Parrot Drones S.A.S. afin d'assurer la continuité d'exploitation et lui permettre d'honorer ses dettes.

Une garantie de 2m\$ (soit 1,8 M€) a été signée en date du 29 janvier 2021, avec effet rétroactif au 5 mars 2020. Cette garantie a été octroyée à la société OnCore, en charge de la fabrication de l'ANAFI USA pour Parrot Drones aux États-Unis, et s'appliquera sur la durée du contrat avec OnCore.

5.39. Note 39 – Parties liées

En juillet 2025, la société a mobilisé 2,5 M€ supplémentaires dans le cadre du compte courant d'associé conclu le 15 novembre 2024 avec Horizon S.A.S, portant le montant total mobilisé par la société dans le cadre de cette convention à 5 M€. Le compte courant d'associé porte un intérêt calculé en ajoutant 40 points de base au taux EURIBOR 12 mois. Les intérêts sont payables chaque fin de trimestre.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2025 a autorisé un avenant à cette convention, par lequel le montant maximal du compte courant est augmenté de 10 M€ à 20 M€ et la maturité est prolongée jusqu'à fin février 2028.

5.40. Note 40 – Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires au titre de l'exercice 2025

en milliers d'euros	Grant Thornton		BM&A	
	Grant Thornton	Membre du réseau Grant Thornton	BM&A	Membre du réseau BM&A
Honoraires de certification des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	84	-	90	-
Filiales intégrées globalement	48	18	59	-
Sous-total	132	18	149	-
Honoraires des services autres que la certification				
Émetteur	6	-	6	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	6	-	6	-
Total honoraires des Commissaires aux comptes	138	18	155	-

Honoraires au titre de l'exercice 2024

en milliers d'euros	Grant Thornton		BM&A		Autre
	Grant Thornton	Membre du réseau Grant Thornton	BM&A	Membre du réseau BM&A	
Honoraires de certification des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	84		90		
Filiales intégrées globalement	-	58	59		38
Sous-total	84	58	149	-	38
Honoraires des services autres que la certification					
Émetteur	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Total honoraires des Commissaires aux comptes	84	58	149	-	38

5.41. Note 41 – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le conflit survenu au Moyen-Orient à compter de la fin février 2026 a fait l'objet d'une revue interne par le Groupe dans le cadre de l'arrêté de ses comptes consolidés. À la date d'arrêté, aucun impact matériel direct n'a été identifié sur les activités, la situation financière ou les perspectives du Groupe. Le Groupe n'exerce pas d'activité commerciale dans cette zone, notamment en raison de la nature *dual use* de certains de ses produits. Le Groupe demeure néanmoins attentif aux évolutions de l'environnement géopolitique international en général et en particulier en matière de chaînes d'approvisionnement, de logistique, de coûts des intrants, de cybersécurité et d'environnement commercial.